

## 速達郵便物

- 換は、この郵便物を相互に又は一方的に受領することについて同意を表明した郵政庁の間においてのみ行われる。
- 2 保険金額は、原則として無制限とする。郵政庁は、保険金額を一定の金額以下に制限する権能を有する。この金額は、四千SDRを下回ることができない。もともと、内国業務において採用されている限度額が四千SDR未満である場合には、当該限度額を適用することができる。
  - 3 保険付郵便物の料金は、普通料金、第十六条2に定める定額の書留料及び保険料から成るものとし、前納される。
  - 4 郵政庁は、定額の書留料に代えて、自国の内国業務における対応する料金又は例外的に三・二七SDRを最高限度額とする料金を徴収することができる。
  - 5 保険料は、名あて国のいかんを問わず、最高限、保険金額六十五・三四SDR(とに〇・三三)SDR又は保険金額の各段階ごとに各段階の金額の〇・五パーセントに相当する額とするものとし、不可抗力による危険を負担する国においても、同額の料金を適用する。
  - 6 郵政庁は、特別の安全措置が必要である場合には、3から5までに規定する料金のほかに、自国の法令により定める特別の料金を差出人又は受取人から徴収することができる。

### 第十九条 速達郵便物

- 1 郵政庁が速達の業務を行っている国にあつては通常郵便物は、差出人の請求に応じ、配達局に到着した後できる限り速やかに特別の配達人が配達する。郵政庁は、速達の業務を優先郵便物、航空通常郵便物又は、二の郵政庁の間において平路面路のみが利用されている場合には、平路面路C郵便物に限定する権利を有する。速達郵便物は、特別の配達人による配達の方法と異なる方法によって取り扱ふことができる。ただし、この異なる方法によって受取人に提供される速達の業務の水準が特別の配達人によって得られる水準と少なくとも同等である場合に限る。
- 2 速達郵便物が最終の定期配達便の後に配達局に到着した場合には、当該郵便物は、その到着の日と同じに、かつ、速達の業務を行っている国において内国制度に適用される条件と同様の条件で、特別の配達人によって配達される。
- 3 通常郵便物について複数の送達の経路を有する郵政庁は、速達郵便物を到着交換局に到着後内国の最も速達の経路で送達し、かつ、その後可能な限り速やかに取り扱ふ。
- 4 速達郵便物に対しては、普通料金のほかに、普通の優先郵便物若しくは非優先郵便物の料金の額又は、

limité aux relations entre les Administrations postales qui se sont déclarées d'accord pour accepter ces envois, soit dans leurs relations réciproques, soit dans un seul sens.

2. Le montant de la déclaration de valeur est en principe illimité. Chaque Administration a la faculté de limiter la déclaration de valeur, en ce qui la concerne, à un montant qui ne peut être inférieur à 4000 DTS. Toutefois, la limite de valeur déclarée adoptée dans le service intérieur est applicable si elle est inférieure à ce montant.

3. La taxe des envois avec valeur déclarée doit être acquittée à l'avance. Elle se compose de la taxe d'affranchissement ordinaire, de la taxe fixe de recommandation prévue à l'article 16.2 et d'une taxe d'assurance.

4. Au lieu de la taxe fixe de recommandation, les Administrations postales ont la faculté de percevoir la taxe correspondante de leur service intérieur ou, exceptionnellement, une taxe de 3.27 DTS au maximum.

5. La taxe d'assurance est de 0.33 DTS au maximum par 65.34 DTS ou fraction de 65.34 DTS déclarés, ou de 0.5 pour cent de l'échelon de valeur déclarée. Cette taxe est applicable quel que soit le pays de destination, même dans les pays qui se chargent des risques pouvant résulter d'un cas de force majeure.

6. Dans les cas où des mesures de sécurité exceptionnelles sont nécessaires, les Administrations peuvent percevoir sur les expéditeurs ou les destinataires, en plus des taxes mentionnées sous 3, 4 et 5, les taxes spéciales prévues par leur législation intérieure.

### Article 19 Envois exprès

1. A la demande des expéditeurs, et à destination des pays dont les Administrations se chargent de ce service, les envois de la poste aux lettres sont distribués par porteur spécial aussitôt que possible après leur arrivée au bureau de distribution. Toute Administration a le droit de limiter ce service aux envois prioritaires, aux envois-avion ou, s'il s'agit de la seule voie utilisée entre deux Administrations, aux envois LC de surface. Les envois exprès peuvent être traités de manière différente tant que le niveau de qualité général du service offert au destinataire est au moins aussi élevé que celui obtenu en faisant appel à un porteur spécial.

2. Si les envois arrivent au bureau de distribution après la dernière distribution habituelle du jour, ils sont distribués par porteur spécial le même jour et dans les mêmes conditions que celles appliquées au régime intérieur dans les pays qui offrent cette prestation.

3. Les Administrations qui ont plusieurs filières de transmission du courrier de la poste aux lettres doivent faire passer les envois exprès par la filière de transmission interne la plus rapide, à l'arrivée au bureau d'échange du courrier arrivant, et traiter ensuite ces envois le plus rapidement possible.

4. Les envois exprès sont soumis, en sus de la taxe d'affranchissement, à une taxe s'élevant

場合に及び、第一重量段階の普通の書状の料金の額を最低限度とし、一・六三SDRを最高限度とする料金を課する。郵政庁は、M郵袋については、個別料金に代えて、個別料金の五倍を超えない一括料金を徴収する。料金は、完全に前納される。

5 速達による配達が特別の負担を与える場合には、内国制度の同種の郵便物に関する規定に従って補充料金を徴収することができる。

6 受取人は、名あて郵政庁の規則が認められる場合には、自己あての郵便物を到着の後直ちに速達によって配達するよう配達局に請求することができる。この場合には、名あて郵政庁は、内国義務において適用する料金を配達の際に徴収することができる。

#### 第二十条 受取通知

1 書留郵便物、配達記録郵便物又は保険付郵便物の差出人は、差出しの際に最高限〇・九八SDRの料金を納付した上で、受取通知の請求を行うことができる。受取通知は、最も速達の線路（航空路又は平路面路）によって差出人に返送される。

2 差出人が通常の期間内に自己に返送されなかった受取通知について調査請求を行う場合には、新たに料金を徴収されない。

#### 第二十一条 受取人本人への手交

1 書留郵便物、配達記録郵便物及び保険付郵便物は、合意した郵政庁の間関係においては、差出人の請求に応じて受取人本人に手交する。郵政庁は、受取人本人への手交の取扱いを受取通知が添付されたこれらの郵便物についてのみ行うことを取り決めることができる。差出人は、当該請求を行う場合には、最高限〇・一六SDRの受取人本人への手交の料金を納付する。

#### 第二十二条 料金・課金別納郵便物

1 同意を表明した郵政庁の間関係においては、差出人は、差出局にあらかじめ申し出ることにより、郵便物の配達の際に課される料金及び課金の全額を負担することができる。差出人は、郵便物の差出しの後においても、当該郵便物が受取人に配達されるまでの間は、当該郵便物が料金・課金別納で配達されることを請求することができる。

au minimum au moment de l'affranchissement d'un envoi ordinaire prioritaire/non prioritaire, selon le cas, ou d'une lettre ordinaire de port simple et au maximum à 1,63 DTS. Pour chaque sac M, les Administrations perçoivent, au lieu de la taxe unitaire, une taxe globale ne dépassant pas cinq fois la taxe unitaire. Cette taxe doit être acquittée complètement à l'avance.

5. Lorsque la remise par exprets entraîne des sujétions spéciales, une taxe complémentaire peut être perçue selon les dispositions relatives aux envois de même nature du régime intérieur.

6. Si la réglementation de l'Administration de destination le permet, les destinataires peuvent demander au bureau de distribution la livraison par exprets des lettres arrivées des envois qui leur sont destinés. Dans ce cas, l'Administration de destination est autorisée à percevoir, au moment de la distribution, la taxe applicable dans son service intérieur.

#### Article 20 Avis de réception

1. L'expéditeur d'un envoi recommandé, d'un envoi à livraison attestée ou d'un envoi avec valeur déclarée peut demander un avis de réception au moment du dépôt en payant une taxe de 0,98 DTS au maximum. L'avis de réception est renvoyé à l'expéditeur par la voie la plus rapide (aérienne ou de surface).

2. Lorsque l'expéditeur réclame un avis de réception qui ne lui est pas parvenu dans les délais normaux, il n'est pas perçu une deuxième taxe.

#### Article 21 Remise en main propre

1. A la demande de l'expéditeur et dans les relations entre les Administrations qui ont donné leur consentement, les envois recommandés, les envois à livraison attestée et les envois avec valeur déclarée sont remis en main propre. Les Administrations peuvent convenir de n'admettre cette facilité que pour les envois de l'espèce accompagnés d'un avis de réception. Dans tous les cas, l'expéditeur paie une taxe de remise en main propre de 0,16 DTS au maximum.

#### Article 22 Envois francs de taxes et de droits

1. Dans les relations entre les Administrations postales qui se sont déclarées d'accord à cet égard, les expéditeurs peuvent prendre à leur charge, moyennant déclaration préalable au bureau d'origine, la totalité des taxes et des droits dont les envois sont grevés à la livraison. Tant qu'un envoi n'a pas été remis au destinataire, l'expéditeur peut, postérieurement au dépôt, demander que l'envoi soit remis franc de taxes et de droits.

国際郵便  
料金受取  
人払業務

死滅しや  
すい又は  
変敗しや  
すい生物  
学上の材  
料及び放  
射性物質

- 1 1の場合には、差出人は、名あて局が請求する金額を納付することを約束し、また、必要があるときは暫定的な金額を納付する。
- 2 差出郵政庁は、最高限〇・九八SDRの料金を差出人から徴取し、これを自国内で提供する業務の報酬として取得する。
- 3 1の請求が、差出しの後に行われる場合には、差出郵政庁は、更に、各請求につき最高限一・三二SDRの追加料金を徴収する。1の請求が電気通信によって送達される場合には、差出人は、更に、所要の料金を納付する。
- 4 名あて郵政庁は、郵便物一個につき、最高限〇・九八SDRの手数料を課することができる。この手数料は、通関料とは別のものとし、名あて郵政庁のために差出人から徴収する。
- 5 郵政庁は、料金・課金別納郵便物の業務を書留郵便物及び保険付郵便物についてのみ行う権利を有する。

第二十三条 国際郵便料金受取人払業務

- 1 郵政庁は、相互間で国際郵便料金受取人払業務(CCR)に参加することを取り決めることができる。
- 2 1の業務を実施する郵政庁は、この条約の施行規則の規定を尊重する。
- 3 もっとも、郵政庁は、二国間でこの施行規則以外の規則を取り決めることができる。
- 4 郵政庁は、その負担する費用を考慮して補償方式を定めることができる。

第二十四条 死滅しやすい又は変敗しやすい生物学上の材料及び放射性物質

- 1 この条約の施行規則の定めるところにより包装された死滅しやすい又は変敗しやすい生物学上の材料及び放射性物質については、優先郵便物又は書状の料金が適用されるものとし、また、書留とされるものとする。これらの材料及び物質を包有する郵便物の差出しは、当該郵便物を相互に又は一方的に受領することについて同意を表明した郵政庁の間においてのみ認められる。当該郵便物は、最も速達の線路(通常の場合には、所要の航空増料金の納付を条件として、航空路)によって送達される。
- 2 死滅しやすい又は変敗しやすい生物学上の材料は、適格性のある公認の研究の間においてのみ交換することができるものとし、放射性物質は、正式に認められた差出人のみが差し出すことができる。

万国郵便条約

- 2 Dans les cas prévus sous 1, les expéditeurs doivent s'engager à payer les sommes qui pourraient être réclamées par le bureau de destination. Le cas échéant, ils doivent effectuer un paiement provisoire.
- 3 L'Administration d'origine perçoit sur l'expéditeur une taxe de 0,98 DTS au maximum qu'elle garde comme rémunération pour les services fournis dans le pays d'origine.

- 4 En cas de demande formulée postérieurement au dépôt, l'Administration d'origine perçoit en outre une taxe additionnelle de 1,31 DTS au maximum par demande. Si la demande doit être transmise par voie de télécommunications, l'expéditeur doit payer également la taxe correspondante.

- 5 L'Administration de destination est autorisée à percevoir, par envoi, une taxe de commission de 0,98 DTS au maximum. Cette taxe est indépendante de la taxe de présentation à la douane. Elle est perçue sur l'expéditeur au profit de l'Administration de destination.

- 6 Toute Administration a le droit de limiter le service des envois francs de taxes et de droits aux envois recommandés et aux envois avec valeur déclarée.

Article 23

Service correspondance commerciale-réponse internationale

- 1 Les Administrations peuvent convenir entre elles de participer à un service facultatif correspondance commerciale-réponse internationale (CCR).

- 2 Les Administrations qui assurent ce service doivent respecter les dispositions définies dans le Règlement.

- 3 Les Administrations peuvent, néanmoins, convenir bilatéralement d'établir un autre système entre elles.

- 4 Les Administrations peuvent mettre en place un système de compensation qui tient compte des coûts supportés.

Article 24

Matières biologiques périssables, Matières radioactives

- 1 Les matières biologiques périssables et les matières radioactives, conditionnées et emballées selon les dispositions respectives du Règlement, sont soumises au tarif des envois prioritaires ou au tarif des lettres et à la recommandation. Leur admission est limitée aux relations entre les Administrations postales qui se sont déclarées d'accord pour accepter ces envois soit dans leurs relations réciproques, soit dans un seul sens. De telles matières sont acheminées par la voie la plus rapide, normalement par la voie aérienne, sous réserve de l'acquiescement des surtaxes aériennes correspondantes.

- 2 Les matières biologiques périssables ne peuvent être échangées qu'entre laboratoires qualifiés officiellement reconnus, tandis que les matières radioactives ne peuvent être déposées que par des expéditeurs dûment autorisés.

## 第三章 特別規定

## 第二十五条 外国における通常郵便物の差出し

外国における通常郵便物の差出し

- 1 いずれの加盟国も、その領域内に居住する差出人が外国において適用される一層有利な郵便料金の利益を受けるために当該外国において差出し又は差し出させる通常郵便物を送達し又は受取人に配達する義務を負わない。
- 2 1の規定は、差出人の居住国において準備された後に国境を越えて搬出された通常郵便物又は外国において作成された通常郵便物のいずれについても、区別なく適用する。
- 3 名あて郵政庁は、差出人又は、差出人から徴取することができない場合には、差出郵政庁に対し内国料金の支払を請求する権利を有する。名あて郵政庁が定めた期間内に、差出人及び差出郵政庁のいずれもがこの内国料金の支払を承諾しない場合には、名あて郵政庁は、1及び2に規定する通常郵便物を、差出郵政庁に返送し（その返送の費用の償還を請求する権利を獲得する）、又は自国の法令に従って処分することができる。
- 4 いずれの加盟国も、適切な報酬を受けることなく、差出人が居住国以外の国において多量に差し出し又は差し出させる通常郵便物を送達し又は受取人に配達する義務を負わない。名あて郵政庁は、その負担する費用に相当する報酬を差出郵政庁に請求する権利を有する。この場合には、この報酬は、同様の郵便物に適用される内国料金の八十パーセントの額又は郵便物一通当たり〇・一四〇DDRにその重量一キログラム（とくにS D Rを加えた額のいずれか高い方を超えてはならない。名あて郵政庁が定めた期間内に、差出郵政庁が請求された報酬の額の支払を承諾しない場合には、名あて郵政庁は、当該通常郵便物を、差出郵政庁に返送し（その返送の費用の償還を請求する権利を獲得する）、又は自国の法令に従って処分することができる。

## 第二十六条 引き受けられない郵便物及び禁制

- 1 この条約及びこの条約の施行規則に定める条件を満たさない郵便物は、引き受けない。
- 2 保険付郵便物以外の郵便物は、硬貨、銀行券、紙幣、各種の持参人私有価値証券、旅行小切手、加工した又は加工していない白金、金又は銀、珠玉、宝石その他の貴重品を包有することができない。ただし、差出国及び名あて国の法令が認める場合には、これらの物品は、封かんした封筒に入れて書留郵便物として

## Chapitre 3

## Dispositions particulières

Article 25  
Dépôt à l'étranger d'envois de la poste aux lettres

1. Aucun Pays-membre n'est tenu d'acheminer ni de distribuer aux destinataires les envois de la poste aux lettres que des expéditeurs résidant sur son territoire déposent ou font déposer dans un pays étranger, en vue de bénéficier des conditions tarifaires plus favorables qui y sont appliquées.
2. Les dispositions prévues sous 1 s'appliquent sans distinction soit aux envois de la poste aux lettres préparés dans le pays de résidence de l'expéditeur et transportés ensuite à travers la frontière, soit aux envois de la poste aux lettres confondues dans un pays étranger.
3. L'Administration de destination a le droit d'exiger de l'expéditeur et, à défaut, de l'Administration de dépôt le paiement des tarifs intérieurs. Si ni l'expéditeur, ni l'Administration de dépôt n'acceptent de payer ces tarifs dans un délai fixé par l'Administration de destination, celle-ci peut soit renvoyer les envois à l'Administration de dépôt en ayant le droit d'être remboursée des frais de renvoi, soit les traiter conformément à sa propre législation.
4. Aucun Pays-membre n'est tenu d'acheminer ni de distribuer aux destinataires les envois de la poste aux lettres que des expéditeurs ont déposés ou fait déposer en grande quantité dans un pays autre que celui où ils résident sans recevoir une rémunération adéquate. Les Administrations de destination ont le droit d'exiger de l'Administration de dépôt une rémunération en rapport avec les coûts supportés, qui ne pourra être supérieure au montant le plus élevé des deux formules suivantes: soit 80 pour cent du tarif intérieur applicable à des envois équivalents, soit 0,14 DRS par envoi plus 1 DRS par kilogramme. Si l'Administration de dépôt n'accepte pas de payer le montant réclamé dans un délai fixé par l'Administration de destination, celle-ci peut soit retourner les envois à l'Administration de dépôt en ayant le droit d'être remboursée des frais de renvoi, soit les traiter conformément à sa propre législation.

## Article 26

## Envois non admis. Interdictions

1. Les envois qui ne remplissent pas les conditions requises par la Convention et le Règlement ne sont pas admis.
2. Les envois autres que les envois avec valeur déclarée ne peuvent contenir des pièces de monnaie, des billets de banque, des billets de monnaie ou des valeurs quelconques au porteur, des chèques de voyage, du plaqué, de l'or ou de l'argent, manufacturés ou non, des perçoirs, des bijoux et autres objets précieux. Cependant, si la législation intérieure des pays d'origine et de destination le permet, ces objets peuvent être expédiés sous enveloppe close comme envois recommandés.

引き受けられない郵便物及び禁制

発送することができる。

- 3 書状は、現実のかつ対人的な通信の性質を有する書類であつて差出人及び受取人（これらの者の同居人を含む。）以外の者の間で交換されるものを包有することができない。差出国又は名あて国の郵政庁は、このような書類が包有されていることを発見した場合には、当該書類を自国の法令の定める方法により取り扱う。
- 4 印刷物及び点字郵便物は、この条約の施行規則に定める場合を除くほか、
  - 4.1 現実のかつ対人的な通信の性質を有する記載をしてはならず、また、このような性質を有する書類を包有してはならない。
  - 4.2 消印した若しくは消印していない郵便切手若しくは料金納付用証票又は証券を包有してはならない。
- 5 次の物品は、通常郵便物に入れてはならない。
  - 5.1 麻薬及び向精神薬
  - 5.2 爆発性又は発火性の物質その他危険性のある物質。もつとも、第二十四条に規定する死滅しやすい又は変敗しやすい生物学上の材料及び放射性物質は、この禁制に抵触しない。
  - 5.3 わいせつな又は不道徳な物品
  - 5.4 名あて国において輸入又は流布が禁止されている物品
  - 6 生きた動物は、通常郵便物に入れてはならない。
    - 6.1 もつとも、次に掲げるものは、保険付郵便物を除く通常郵便物に入れることができる。
      - 6.1.1 みつばち、水ひる及び蚕
      - 6.1.2 害虫の寄生虫及び捕食虫であつて、害虫駆除の用に供しかつ公認の施設の間で交換するもの
  - 7 誤つて引き受けられた郵便物の取扱ひについては、この条約の施行規則に定める。5.1から5.3までに掲げる物品を包有する郵便物は、いかなる場合にも、名あて地に送達せず、受取人に配達せず、また、差出元に返送しない。

第二十七条 転送

- 1 受取人がその住所を変更した場合には、通常郵便物は、内国業務において定める条件により、直ちに受取人に転送する。
- 2 ただし、次の場合には、郵便物は、転送しない。

万国郵便条約

3. Les lettres ne peuvent pas contenir de documents ayant le caractère de correspondance actuelle et personnelle échangés entre personnes autres que l'expéditeur et le destinataire ou les personnes habitant avec eux. Si elle en constate la présence, l'Administration du pays d'origine ou de destination les traite selon sa législation.

4. Sauf les exceptions prévues au Règlement, les imprimés et les récépissans:
    - 4.1 ne peuvent porter aucune annotation ni contenir aucun document ayant le caractère de correspondance actuelle et personnelle;
    - 4.2 ne peuvent contenir aucun timbre-poste, aucune formule d'affranchissement, oblitérés ou non, ni aucun papier représentatif d'une valeur.
  5. L'insertion dans les envois de la poste aux lettres des objets visés ci-après est interdite:
    - 5.1 les stupéfiants et les substances psychotropes;
    - 5.2 les matières explosibles, inflammables ou autres matières dangereuses, toutefois, les matières biologiques périssables et les matières radioactives visées à l'article 24 ne tombent pas sous le coup de cette interdiction;
    - 5.3 les objets obscènes ou immoraux;
    - 5.4 les objets dont l'importation ou la circulation est interdite dans le pays de destination.
  6. L'insertion d'animaux vivans dans les envois de la poste aux lettres est interdite.
  - 6.1 Sont toutefois admis dans les envois de la poste aux lettres autres que les envois avec valeur déclarée:
    - 6.1.1 les abeilles, les sangsues et les vers à soie;
    - 6.1.2 les parasites et les destructeurs d'insectes nocifs destinés au contrôle de ces insectes et échangés entre les institutions officiellement reconnues.
  7. Le traitement des envois admis à tort ressort du Règlement. Toutefois, les envois qui contiennent les objets visés sous 5.1, 5.2 et 5.3 ne sont en aucun cas acheminés à destination, ni livrés aux destinataires, ni renvoyés à l'origine.
- Article 27  
Réexpédition
1. En cas de changement d'adresse du destinataire, les envois de la poste aux lettres lui sont réexpédiés immédiatement aux conditions prescrites dans le service intérieur.
  2. Les envois ne sont cependant pas réexpédiés.

## 配達不能の郵便物

- 2.1 差出人により名あて国において通用する言語によって転送禁止の記載が名あて面にされている場合
- 2.2 受取人の住所に加えて、「又は居住者」の記載がされている場合
- 3 内国業務において転送請求料を徴収する郵政庁は、国際業務においてもこれと同額の料金を徴収することができる。
- 4 通常郵便物の一国から他国への転送については、この条約の施行規則に別段の定めがある場合を除くほか、追加料金を徴収しない。もつとも、内国業務において転送料を徴収する郵政庁は、自己の業務内で転送される国際業務の通常郵便物についても、これと同額の料金を徴収することができる。
- 5 転送に関する条件については、この条約の施行規則に定める。

## 第二十八条 配達不能の郵便物

- 1 何らかの理由により受取人に配達することのできなかった郵便物は、配達不能の郵便物として取り扱われる。
- 2 配達不能の郵便物の返送及び保管期間については、この条約の施行規則に定める。
- 3 差出国に返送された配達不能の郵便物については、この条約の施行規則に別段の定めがある場合を除くほか、追加料金を徴収しない。もつとも、内国業務において返送料を徴収する郵政庁は、自国に返送される国際業務の郵便物についても、これと同額の料金を徴収することができる。

## 第二十九条 取戻し及び差出人の請求によるあて名の変更又は訂正

- 1 通常郵便物の差出人は、次の条件を満たす場合に限り、郵便物を取り戻し、又はそのあて名を変更し若しくは訂正することができる。
  - 1.1 郵便物が受取人に配達されていないこと。
  - 1.2 郵便物が第二十六条の規定に抵触することを理由として権限のある当局によって没収され又は棄却されていること。
  - 1.3 郵便物が名あて国の法令に基づいて差し押さえられていること。
- 2 郵政庁は、自国の法令が認める場合には、他の郵政庁の業務に差し出された通常郵便物に関する取戻請求又はあて名の変更若しくは訂正の請求を受理する。
- 3 差出人は、各請求につき、最高限一・三二SDRの特別料金を納付する。

2.1 si l'expéditeur en a interdit la réexpédition par une annotation portée sur la suscription en une langue connue dans le pays de destination.

2.2 s'ils portent, en sus de l'adresse du destinataire, la mention «ou à l'occupant des lieux».

3. Les Administrations qui perçoivent une taxe pour les demandes de réexpédition dans leur service intérieur sont autorisées à percevoir cette même taxe dans le service international.

4. Aucun supplément de taxe n'est perçu pour les envois de la poste aux lettres réexpédiés de pays à pays, sauf les exceptions prévues au Règlement. Toutefois, les Administrations qui perçoivent une taxe de réexpédition dans leur service intérieur sont autorisées à percevoir cette même taxe pour les envois de la poste aux lettres du régime international réexpédiés dans leur propre service.

5. Les conditions de réexpédition ressortent du Règlement.

## Article 28

Envois non distribuables

1. Sont considérés comme envois non distribuables ceux qui n'ont pu être remis aux destinataires pour une cause quelconque.

2. Le renvoi des envois non distribuables ainsi que leur délai de garde relèvent du Règlement.

3. Aucun supplément de taxe n'est perçu pour les envois non distribuables renvoyés au pays d'origine, sauf les exceptions prévues au Règlement. Toutefois, les Administrations qui perçoivent une taxe de renvoi dans leur service intérieur sont autorisées à percevoir cette même taxe pour les envois du régime international qui leur sont renvoyés.

## Article 29

Retrait. Modification ou correction d'adresse à la demande de l'expéditeur

1. L'expéditeur d'un envoi de la poste aux lettres peut le faire retirer du service, en faire modifier ou corriger l'adresse tant que cet envoi:

1.1 n'a pas été livré au destinataire;

1.2 n'a pas été confisqué ou détruit par l'autorité compétente pour infraction à l'article 26;

1.3 n'a pas été saisi en vertu de la législation du pays de destination.

2. Chaque Administration est tenue d'accepter les demandes de retrait, de modification ou de correction d'adresse concernant tout envoi de la poste aux lettres déposé dans les services des autres Administrations, si sa législation le permet.

3. L'expéditeur doit payer, pour chaque demande, une taxe spéciale de 1,31 DTS au maximum.

## 調査請求

- 4 取戻請求又はあて名の変更若しくは訂正の請求は、差出人の費用負担で郵便又は電気通信によって送達する。送達条件及び電気通信の利用に関する規定については、この条約の施行規則に定める。
- 5 同一差出人から同一受取人にあてて同一郵便局に同時に差し出された二個以上の郵便物に関する取戻請求又はあて名の変更若しくは訂正の請求については、3及び4の規定による料金は、一個分のみを徴収する。

### 第三十条 調査請求

- 1 調査請求は、郵便物の差出しの日を翌日から起算して一年以内に限り認められる。
- 2 1の期間内において、調査請求は、差出人又は受取人が問題を通報する場合には、直ちに受理される。ただし、差出人による調査請求が郵便物の不着に関するものであり、かつ、当該郵便物の予定された送達期間が満了していないときは、差出人に対し当該期間を通報すべきである。
- 3 郵政庁は、他の郵政庁の業務に差し出された郵便物に関する調査請求を受理する義務を負う。
- 4 調査請求の料金は、無料とする。ただし、電気通信又はEMS業務による調査請求の送達を請求された場合には、追加の費用は、原則として、請求者が負担する。関係規定については、この条約の施行規則に定める。

### 第四章 税関に関する事項

#### 第三十一条 税関検査

- 1 差出国の郵政庁及び名あて国の郵政庁は、自国の法令の定めるところにより、通常郵便物を税関検査に付することができる。

#### 第三十二条 通関料

- 1 差出国又は名あて国において税関検査に付される郵便物に対しては、最高限二・六一SDRの特別料金を郵便料金として課することができる。M郵袋に対しては、この特別料金は、最高限三・二七SDRとすることができる。この特別料金は、関税その他同様の性質を有する課金を課された郵便物の税関への交付及び通関についてのみ徴収される。

## 万国郵便条約

4. La demande est transmise par voie postale ou par voie des télécommunications aux frais de l'expéditeur. Les conditions de transmission et les dispositions relatives à l'emploi de la voie des télécommunications ressortent du Règlement.

5. Pour chaque demande de retrait, de modification ou de correction d'adresse concernant plusieurs envois remis simultanément au même bureau par le même expéditeur à l'adresse du même destinataire, il n'est perçu qu'une seule fois les taxes prévues sous 3 et 4.

### Article 30 Reclamations

1. Les réclamations sont admises dans le délai d'un an à compter du lendemain du jour du dépôt d'un envoi.

2. Pendant cette période, les réclamations sont acceptées dès que le problème est signalé par l'expéditeur ou par le destinataire. Cependant, lorsque la réclamation d'un expéditeur concerne un envoi non distribué et que le délai d'achèvement prévu n'est pas encore expiré, il convient d'informer l'expéditeur de ce délai.

3. Chaque Administration est tenue d'accepter les réclamations concernant tout envoi déposé dans les services des autres Administrations.

4. Le traitement des réclamations est gratuit. Toutefois, si l'emploi de la voie des télécommunications ou du service EMS est demandé, les frais supplémentaires sont en principe à la charge du demandeur. Les dispositions y relatives ressortent du Règlement.

### Chapitre 4

#### Questions douanières

##### Article 31 Contrôle douanier

1. L'Administration postale du pays d'origine et celle du pays de destination sont autorisées à soumettre les envois de la poste aux lettres au contrôle douanier, selon la législation de ces pays.

##### Article 32 Taxe de présentation à la douane

1. Les envois soumis au contrôle douanier dans le pays d'origine ou de destination, selon le cas, peuvent être frappés au titre postal d'une taxe spéciale de 2,61 DTS au maximum. Pour chaque sac M, la taxe spéciale peut aller jusqu'à 3,27 DTS au maximum. Cette taxe n'est perçue qu'au titre de la présentation à la douane et du dédouanement des envois qui ont été frappés de droits de douane ou tout autre droit de même nature.

## 関税その他の課金

## 第二十三条 関税その他の課金

1 郵政庁は、関税その他のすべての課金を郵便物の差出人又は受取人から徴取することができる。

## 第五章 責任

## 第二十四条 郵政庁の責任及び賠償金

## 1 総則

1.1 次条に規定する場合を除くほか、郵政庁は、次の事項について責任を負う。

1.1.1 書留郵便物及び保険付郵便物に関しては、その亡失、盗取又は損傷

1.1.2 配達記録郵便物に関しては、その亡失

1.2 郵政庁は、不可抗力による危険を負担することを約束することができる。

## 2 書留郵便物

2.1 差出人は、書留郵便物の亡失の場合には、次の賠償金（郵便物の差出時に納付した料金に対するものを含む。）を請求する権利を有する。

2.1.1 書留郵便物一個につき三十九のDR

2.1.2 M 郵袋であつて書留としたものについては、郵袋一個につき百五十のDR

2.2 差出人は、書留郵便物の内容品の盗取又は損傷の場合には、次の賠償金を請求する権利を有する。ただし、当該書留郵便物の包装が盗取又は損傷の偶発的な危険から内容品を有効に保護するために十分であつたと認められなければならない。

2.2.1 原則として損害の金額に相当する金額（この金額は、2.2.1及び2.2.2に定める額を超えることができる。）間接の損害及び実現されなかつた利益については、考慮しない。

## 3 配達記録郵便物

3.1 差出人は、配達記録郵便物の亡失の場合には、納付した料金の還付を請求する権利を有する。

3.2 差出人は、また、内容品の全部の盗取又は全面的損傷の場合には、納付した料金の還付を請求する権利を有する。ただし、当該配達記録郵便物の包装が盗取又は損傷の偶発的な危険から内容品を有効に保護するために十分であつたと認められなければならない。

Article 33  
Droits de douane et autres droits

1. Les Administrations postales sont autorisées à percevoir sur les expéditeurs ou sur les destinataires des envois, selon le cas, les droits de douane et tous autres droits éventuels.

Chapitre 5  
Responsabilité

## Responsabilité

Article 34  
Responsabilité des Administrations postales. Indemnités

## 1. Généralités

1.1 Sauf dans les cas prévus à l'article 35, les Administrations postales répondent :

1.1.1 de la perte, de la spoliation ou de l'avarie des envois recommandés et des envois avec valeur déclarée ;

1.1.2 de la perte des envois à livraison attestée.

1.2 Les Administrations postales peuvent s'engager à couvrir les risques découlant d'un cas de force majeure.

## 2. Envois recommandés

2.1 L'expéditeur d'un envoi recommandé a droit à une indemnité en cas de perte de son envoi.

2.1.1 L'indemnité pour la perte d'un envoi recommandé s'élève à 30 DTS, y inclus la valeur des taxes payées lors du dépôt de l'envoi ;

2.1.2 L'indemnité pour la perte d'un sac M recommandé s'élève à 150 DTS, y inclus la valeur des taxes payées lors du dépôt du sac M.

2.2 L'expéditeur d'un envoi recommandé a droit à une indemnité si le contenu de son envoi est spolié ou avarié. L'emballage doit cependant avoir été reconnu suffisant pour garantir efficacement le contenu contre les risques accidentels de spoliation ou d'avarie.

2.2.1 L'indemnité pour un envoi recommandé spolié ou avarié correspond, en principe, au montant réel du dommage. Elle ne peut toutefois en aucun cas dépasser les montants fixés sous 2.1.1 et 2.1.2. Les dommages indirects ou les bénéfices non réalisés ne sont pas pris en considération.

## 3. Envois à livraison attestée

3.1 En cas de perte d'un envoi à livraison attestée, l'expéditeur a droit à la restitution des taxes acquittées.

3.2 L'expéditeur a également droit au remboursement des taxes acquittées si le contenu a été entièrement spolié ou avarié. L'emballage doit cependant avoir été reconnu suffisant pour garantir efficacement le contenu contre les risques accidentels de spoliation ou d'avarie.

## 郵政庁の 免責

- 4 保険付郵便物
    - 4.1 差出人は、保険付郵便物の亡失又はその内容品の盗取若しくは損傷の場合には、原則として損害の実額に相当する賠償金を請求する権利を有する。間接の損害及び実現されなかった利益については、考慮しない。賠償金の額は、いかなる場合にも、保険金額のSDRによる額を超えることができない。
    - 4.2 賠償金は、有価物の運送が引き受けられた場所及び時期における当該有価物と同種の有価物のSDRに換算した時価を基礎として計算する。時価がない場合には、賠償金は、当該場所及び時期において評価される当該有価物の通常の価値を基礎として計算する。
    - 4.3 保険付郵便物の亡失又はその内容品の全部の盗取若しくは全面的損傷について賠償金が支払われる場合には、差出人又は場合により受取人は、納付した料金及び課金の還付を請求する権利を有する。保険料は、いかなる場合にも還付しないものとし、差出郵政庁が取得する。
    - 5 内容品が盗取され又は損傷した書留郵便物又は保険付郵便物が配達された後は、2.1及び4.1の規定にかかわらず、受取人が賠償金を請求する権利を有する。
    - 6 差出郵政庁は、自国の差出人に対し、書留郵便物について自国の法令により定める賠償金を、その額が2.1に定める賠償金の額を下回らないことを条件として、支払う権能を有する。名あて郵政庁が受取人に対し賠償金を支払う場合にも、同様とする。ただし、次の場合には、2.1に定める金額を適用する。
      - 6.1 責任郵政庁に対し求償する場合
      - 6.2 差出人が自己の権利を受取人のために放棄する場合又は受取人が自己の権利を差出人のために放棄する場合
- 第二十五条 郵政庁の免責
- 1 郵政庁は、書留郵便物、配達記録郵便物又は保険付郵便物であって、これらと同種の郵便物について自己の規則により定める条件に従って配達したものについては、責任を負わない。ただし、次の場合には、責任を負う。
    - 1.1 内容品品の盗取又は損傷が配達の前又は配達の際に確認された場合
    - 1.2 郵政庁の規則が認める場合において、内容品が盗取され又は損傷した郵便物の配達を受ける際に受取人が差出人への返送の場合には、差出人が留保を付したとき。
    - 1.3 郵政庁の規則が認める場合において、書留郵便物が郵便受箱に配達された後、受取人が当該書留郵便物を受領していないことを調査請求の際に申し出たとき。

## 万国郵便条約

- 4 Envois avec valeur déclarée
    - 4.1 En cas de perte, de spoliation ou d'avarie d'un envoi avec valeur déclarée, l'expéditeur a droit à une indemnité correspondant, en principe, au montant réel du dommage. Les dommages indirects ou les bénéfices non réalisés ne sont pas pris en considération. Cependant, cette indemnité ne peut en aucun cas dépasser le montant, en DTS, de la valeur déclarée.
    - 4.2 L'indemnité est calculée d'après le prix courant, converti en DTS, des objets de valeur de même nature, au lieu et à l'époque où ils ont été acceptés au transport. À défaut de prix courant, l'indemnité est calculée d'après la valeur ordinaire des objets évalués sur les mêmes bases.
    - 4.3 Lorsqu'une indemnité est due pour la perte, la spoliation totale ou l'avarie totale d'un envoi avec valeur déclarée, l'expéditeur ou, selon le cas, le destinataire a droit, en outre, à la restitution des taxes et droits acquittés. Toutefois, la taxe d'assurance n'est en aucun cas remboursée; elle reste acquise à l'Administration d'origine.
    - 5 Par dérogation aux dispositions prévues sous 2.1 et 4.1, le destinataire a droit à l'indemnité après avoir pris livraison d'un envoi recommandé ou d'un envoi avec valeur déclarée spolié ou avarié.
    - 6 L'Administration d'origine a la faculté de verser aux expéditeurs dans son pays les indemnités prévues par sa législation intérieure pour les envois recommandés, à condition qu'ils ne soient pas inférieures à celles qui sont fixées sous 2.1. Il en est de même pour l'Administration de destination lorsque l'indemnité est payée au destinataire. Les montants fixés sous 2.1 restent cependant applicables.
    - 6.1 en cas de recours contre l'Administration responsable;
    - 6.2 si l'expéditeur se désiste de ses droits en faveur du destinataire ou inversement.
- Article 35  
Non-responsabilité des Administrations postales
- 1 Les Administrations postales cessent d'être responsables des envois recommandés, des envois à livraison assurée et des envois avec valeur déclarée dont elles ont effectué la remise dans les conditions prescrites par leur réglementation pour les envois de même nature. La responsabilité est toutefois maintenue:
    - 1.1 lorsqu'une spoliation ou une avarie est constatée soit avant la livraison, soit lors de la livraison de l'envoi;
    - 1.2 lorsque, la réglementation intérieure le permettant, le destinataire, le cas échéant l'expéditeur s'il y a renvoi à l'origine, formule des réserves en prenant livraison d'un envoi spolié ou avarié;
    - 1.3 lorsque, la réglementation intérieure le permettant, l'envoi recommandé a été distribué dans une boîte aux lettres et que le destinataire déclare ne pas l'avoir reçu lors de la procédure de réclamation;

## 万国郵便条約

- 1.4 受取人（差出元への返送の場合には、差出人）が、保険付郵便物を正規に受領した場合においても当該保険付郵便物を配達した郵政庁に対し損害を発生した旨を遅滞なく申し出て、内容品の盗取又は損傷が配達の後には生じたものでないことを立証したとき。
  - 2 郵政庁は、次の場合には、責任を負わない。
    - 2.1 前条1.2の規定が適用される場合を除くほか、不可抗力によるとき。
    - 2.2 郵政庁の責任に関して別段の証拠がなく、かつ、郵政庁が不可抗力による業務書類の損傷のために郵便物について説明することができない場合。
    - 2.3 損害が差出人の過失若しくは怠慢又は内容品の性質から生じたものである場合。
    - 2.4 郵便物が第二十六条の禁制に抵触する内容品を包有しているために権限のある当局によって没収され又は棄却された場合。
    - 2.5 郵便物が名あて国の法令に基づいて差し押さえられた場合にその旨を名あて国の郵政庁が通告したとき。
    - 2.6 保険付郵便物につき、内容品の実価を超える保険金額の詐欺表記がされている場合。
    - 2.7 差出人が郵便物の差出しの日の翌日から起算して一年以内に調査請求を行わなかった場合。
  - 3 郵政庁は、税関告知書の内容（このように記載されているかを問わない。）に基づいて、及び税関検査に付される郵便物の検査の際に税関の行った決定について、いかなる責任も負わない。
    - 3.36 差出人の責任
- 1 通常郵便物の差出人は、運送を認められない物品の差出しにより又は郵便物の引受条件を遵守しなかったことにより他の郵便物に与えたすべての損害について責任を負う。
  - 2 差出人は、郵政庁が負う責任の限度まで責任を負う。
  - 3 差出人は、差出局が1に規定する損害を与えた郵便物を引き受けた場合においても、責任を負う。
  - 4 差出人は、郵政庁又は運送事業者に過失又は怠慢があった場合には、責任を負わない。

### 第三十七条 賠償金の支払

- 1 賠償金の支払の義務は、差出郵政庁又は場合により名あて郵政庁が負う。もっとも、責任郵政庁に対する求償権は、害されない。配達記録郵便物の料金を還付する義務は、差出郵政庁が負う。

## 賠償金の支払 責任

- 1.4 lorsque le destinataire ou, en cas de renvoi à l'origine, l'expéditeur d'un envoi avec valeur déclarée, n'obtenant décharge donnée régulièrement, déclare sans délai à l'Administration qui lui a livré l'envoi avoir constaté un dommage. Il doit administrer la preuve que la spoliation ou l'avarie ne s'est pas produite après la livraison.
  - 2 Les Administrations postales ne sont pas responsables:
    - 2.1 en cas de force majeure, sous réserve de l'article 34.1.2;
    - 2.2 lorsque, la preuve de leur responsabilité n'ayant pas été administrée autrement, elles ne peuvent rendre compte des envois par suite de la destruction des documents de service résultant d'un cas de force majeure;
    - 2.3 lorsque le dommage a été causé par la faute ou la négligence de l'expéditeur ou provient de la nature du contenu;
    - 2.4 lorsqu'il s'agit d'envois dont le contenu tombe sous le coup des interdictions prévues à l'article 26, et pour autant que ces envois aient été confisqués ou détruits par l'autorité compétente en raison de leur contenu;
    - 2.5 en cas de saisie, en vertu de la législation du pays de destination, selon notification de l'Administration de ce pays;
    - 2.6 lorsqu'il s'agit d'envois avec valeur déclarée ayant fait l'objet d'une déclaration frauduleuse de valeur supérieure à la valeur réelle du contenu;
    - 2.7 lorsque l'expéditeur n'a formulé aucune réclamation dans le délai d'un an à compter du lendemain du jour de dépôt de l'envoi.
  - 3 Les Administrations postales n'assument aucune responsabilité du chef des déclarations en douane, sous quelque forme que celles-ci soient faites, et des décisions prises par les services de la douane lors de la vérification des envois soumis au contrôle douanier.
- Article 36  
Responsabilité de l'expéditeur
  1. L'expéditeur d'un envoi de la poste aux lettres est responsable de tous les dommages causés aux autres envois postaux par suite de l'expédition d'objets non admis au transport ou de la non-observation des conditions d'admission.
  2. L'expéditeur est responsable dans les mêmes limites que les Administrations postales.
  3. L'expéditeur demeure responsable même si le bureau de dépôt accepte un tel envoi.
  4. L'expéditeur n'est pas responsable s'il y a eu faute ou négligence des Administrations ou des transporteurs.

### Article 37 Paiement de l'indemnité

1. Sous réserve du droit de recours contre l'Administration responsable, l'obligation de payer l'indemnité incombe, selon le cas, à l'Administration d'origine ou à l'Administration de destination. L'obligation de restituer les taxes pour les envois à livraison attestée incombe à l'Administration d'origine.

## 差出人又は受取人からの賠償金の回収

- 2 差出人は賠償金を請求する権利を受取人のために放棄することができるものとし、受取人は自己の権利を差出人のために放棄することができる。差出人又は受取人は、自国の法令が認める場合には、第三者に対し賠償金の受取を認めることができる。
- 3 差出郵政庁又は場合により名あて郵政庁は、運送に参加した郵政庁が正規に照会を受けた後三箇月を経過する時までに、問題を最終的に解決しない場合又は次のいずれかのことについて通知しなかった場合には、権利者に対し、当該運送に参加した郵政庁に代わって賠償を行うことができる。
  - 3.1 損害が不可抗力によるものであると思われること。
  - 3.2 郵便物がその内容品の性質のために権限のある当局によって保留され、没収され若しくは棄却され又は名あて国の法令に基づいて差し押さえられたこと。
- 4 差出郵政庁又は場合により名あて郵政庁は、調査請求用紙の記載が不十分であり、かつ、追加の情報を得るため返送が必要であることにより3に規定する期間を経過した場合にも、権利者に対し賠償を行うことができる。

### 第三十八条 差出人又は受取人からの賠償金の回収

- 1 亡失したものとときに認められた書留郵便物若しくは保険付郵便物又はこれらの郵便物の内容品の一部分が賠償金の支払の後に発見された場合には、差出人又は場合により受取人に対し、当該郵便物は三箇月間保留され、支払われた賠償金の返付と引換えに当該郵便物を受け取ることができる旨を通知し、同時に、当該郵便物を交付するべき者について照会する。差出人（又は受取人）が受取を拒絶し又は所定の期間内に回答を行わなかった場合には、受取人（又は差出人）に対して同様の措置をとる。
- 2 差出人及び受取人が郵便物を受け取ることが放棄した場合には、郵便物は、損害を負担した郵政庁の所に帰する。
- 3 保険付郵便物が賠償金の支払の後に発見され、かつ、その内容品が支払われた賠償金の額よりも低い価値のものであると認定された場合には、差出人は、当該保険付郵便物の交付を受けることと引換えに当該支払われた賠償金を返付する。この場合には、保険金額の詐欺表記に対する措置をとることを妨げない。

### 第六章 電子郵便

## 万国郵便条約

2. L'expéditeur a la faculté de se désister de ses droits à l'indemnité en faveur du destinataire. Inversement, le destinataire a la faculté de se désister de ses droits en faveur de l'expéditeur. L'expéditeur ou le destinataire peut autoriser une tierce personne à recevoir l'indemnité si la législation intérieure le permet.
3. L'Administration d'origine ou de destination, selon le cas, est autorisée à désintéresser l'avant droit pour le compte de l'Administration qui, ayant participé au transport et régulièrement saisi, a laissé s'écouler deux mois sans donner de solution définitive à l'affaire ou sans avoir signalé:
  - 3.1 que le dommage paraissait dû à un cas de force majeure;
  - 3.2 que l'envoi avait été retenu, confisqué ou déruiné par l'autorité compétente en raison de son contenu ou saisi en vertu de la législation du pays de destination.
4. L'Administration d'origine ou de destination, selon le cas, est aussi autorisée à désintéresser l'avant droit dans le cas où la formule de réclamation est insuffisamment remplie et a dû être retournée pour complément d'information, entraînant le dépassement du délai prévu sous 3.

### Article 38

Récompensation éventuelle de l'indemnité sur l'expéditeur ou sur le destinataire

1. Si, après paiement de l'indemnité, un envoi recommandé ou un envoi avec valeur déclarée ou une partie du contenu antérieurement considéré comme perdu est retrouvé, l'expéditeur ou, selon le cas, le destinataire est avisé que l'envoi est tenu à sa disposition pendant une période de trois mois, contre remboursement du montant de l'indemnité payée. Il lui est demandé, en même temps, à quel envoi doit être remis. En cas de refus ou de non-réponse dans le délai imparti, la même démarche est effectuée auprès du destinataire ou de l'expéditeur, selon le cas.
2. Si l'expéditeur et le destinataire renoncent à prendre livraison de l'envoi, celui-ci devient la propriété de l'Administration ou, s'il y a lieu, des Administrations qui ont supporté le dommage.
3. En cas de découverte ultérieure d'un envoi avec valeur déclarée dont le contenu est reconnu comme étant de valeur inférieure au montant de l'indemnité payée, l'expéditeur doit rembourser le montant de cette indemnité contre remise de l'envoi, sans préjudice des conséquences découlant de la déclaration frauduleuse de valeur.

### Chapitre 6

## Courrier électronique

# 万国郵便条約

## 総 則

### 第三十九条 総則

- 1 郵政庁は、相互間で電子郵便業務に参加することを取り決めることができる。
- 2 電子郵便とは、差出人から物理的又は電子的方式のいずれかにより差し出された情報を、原本を変更することなく、かつ、瞬時に送信し、受取人に物理的又は電子的方式のいずれかにより配達するため、電気通信を利用する郵便業務をいう。物理的方式による配達の場合には、情報は、最大限可能な距離を電子的手段により送信され、かつ、受取人に最も近い所で物理的方式による配達のため再生される。当該情報は、封筒に納め、受取人に通常郵便物として配達される。
- 3 電子郵便に関する料金は、郵政庁が費用及び市場の要求を考慮して定める。

### 第四十条 ファクシミリを利用する業務

- 1 ファクシミリを利用する業務においては、ファクシミリにより文書及び図等を原本を変更することなく送信する。

### 第四十一条 コンピュータを利用する業務

- 1 コンピュータを利用する業務においては、情報処理装置（パーソナルコンピュータ、汎用コンピュータ）が作成する文書及び図等を送信する。

### 第三部 通常郵便に関する規定（郵政庁間の関係）

#### 第一章 通常郵便物の取扱

#### 第四十二条 業務の質に関する目標

- 1 郵政庁は、自国あての及び自国から発送する優先郵便物、航空通常郵便物、非優先郵便物及び平路通常郵便物の処理のための時間を定める。その時間については、国内業務の相当する郵便物について適用される時間よりも不利なものとはならない。

ファクシミリを利用する業務  
コンピュータを利用する業務

業務の質に関する目標

### Article 39 Dispositions générales

1. Les Administrations postales peuvent convenir entre elles de participer aux services de courrier électronique.
2. Le courrier électronique est un service postal qui utilise la voie des télécommunications pour transmettre, conformes à l'original et en quelques secondes, des messages reçus de l'expéditeur sous forme physique ou électronique et qui doivent être remis au destinataire sous forme physique ou électronique. Dans le cas de la remise sous forme physique, les informations sont en général transmises par voie électronique sur la plus grande distance possible et reproduites sous forme physique aussi près que possible du destinataire. Les messages sous forme physique sont remis sous pli au destinataire comme envoi de la poste aux lettres.
3. Les tarifs relatifs au courrier électronique sont fixés par les Administrations en considération des coûts et des exigences du marché.

### Article 40 Services de télécopie

1. La gamme de services du type bureaux permet de transmettre des textes et illustrations conformes à l'original, par télécopie.

### Article 41 Services de téléimpression

1. La gamme de services permet la transmission de textes et d'illustrations générés par des installations d'informatique (PC, ordinateur central).

### Troisième partie

Dispositions concernant la poste aux lettres:  
relations entre les Administrations postales

#### Chapitre 1

Traitement des envois de la poste aux lettres

#### Article 42

Objetifs en matière de qualité de service

1. Les Administrations doivent fixer un délai pour le traitement des envois prioritaires et envois-avion ainsi que pour celui des envois non prioritaires et de surface à destination ou en provenance de leur pays. Ce délai ne doit pas être moins favorable que celui appliqué aux envois comparables de leur service intérieur.

## 郵便物の交換

- 2 差出郵政庁は、自己及び名あて郵政庁が定める時間及び運送時間を考慮して、外国あての優先郵便物及び航空通常郵便物のための業務の質に関する目標を公表する。
- 3 郵政庁は、国際事務局若しくは限定連合が行う調査の枠内で又は二国間の合意に基づく調査により、定める時間が遵守されていることを定期的に確認する。
- 4 郵政庁は、3に規定する調査以外の管理システム特に外部機関による管理により、定める時間が遵守されていることを定期的に確認することが望ましい。
- 5 郵政庁は、可能な場合にはいつでも、国際郵便（自国あての及び自国から発送するもの）の業務の質に関する管理システムを実施する。当該管理システムには、可能な限り、郵便物の差出しから配達までの間の業務の評価を含める。
- 6 すべての加盟国は、国際事務局に対し、国際郵便業務の運用に係る最終受領時間（最終引渡時間）に関する最新の情報を提供する。
- 7 6の情報については、可能な場合には、優先郵便物及び非優先郵便物の別に提供する。

### 第四十三条 郵便物の交換

- 1 郵政庁は、一又は二以上の郵政庁の仲介により、業務上の必要性及び便宜に従い、閉袋又は開袋郵便物を交換することができる。
- 2 通過国の郵政庁が関与することなく郵便物の縦越運送が行われる場合には、当該郵政庁は、事前に通報されるものとする。当該郵政庁は、このような縦越しに関しては、責任を負わない。
- 3 郵政庁は、平路通常郵便物の閉袋を、航空通常郵便物よりも低い優先度で、航空路により発送する機能を有する。ただし、当該閉袋を受領する郵政庁が自国の空港においてこれを受領することに同意する場合には限る。
- 4 郵便物の交換については、この条約の施行規則に定めるところにより行う。

### 第四十四条 軍隊との閉袋の交換

- 1 閉袋は、次に掲げるものの中で、他国の陸運業務、海運業務又は航空業務の仲介によって交換することができる。
- 1.1 加盟国の郵便局と国際連合の用に供される軍隊の指揮官との間

## 万国郵便条約

2. Les Administrations d'origine doivent publier les objectifs en matière de qualité de service pour les envois prioritaires et envoi-avion à destination de l'étranger en prenant comme point de repère les délais fixes par les Administrations d'origine et de destination et comprenant le temps de transport.

3. Les Administrations postales entreprennent de vérifier périodiquement le respect des délais établis soit dans le cadre des enquêtes organisées par le Bureau International ou par les Unions régionales, soit sur la base d'accords bilatéraux.

4. Il est également souhaitable que les Administrations postales vérifient périodiquement le respect des délais établis par le moyen d'autres systèmes de contrôle, notamment des contrôles externes.

5. Autant que possible, les Administrations appliquent des systèmes de contrôle de la qualité de service pour les dépêches de courrier international (aussi bien arrivant que partant) : il s'agit d'une évaluation effectuée, dans la mesure du possible, à partir du dépôt jusqu'à la distribution (de bout en bout).

6. Tous les Pays-membres fournissent au Bureau International des Informations actuelles sur les derniers délais d'admission (heures limites de dépôt), qui leur servent de référence dans l'exploitation de leur service postal international.

7. Autant que possible, des informations doivent être fournies séparément pour les flux de courrier prioritaire et non prioritaire.

### Article 43 Echange des envois

1. Les Administrations peuvent s'expédier réciproquement, par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs d'entre elles, aussi bien des dépêches closes que des envois à découvert, suivant les besoins et les convenances du service.

2. Lorsque le transport en transit de courrier à travers un pays a lieu sans participation de l'Administration postale de ce pays, cette dernière doit en être informée d'avance. Cette forme de transit n'engage pas la responsabilité de l'Administration postale du pays de transit.

3. Les Administrations ont la faculté d'expédier par avion, avec priorité réduite, les dépêches de courrier de surface, sous réserve de l'accord des Administrations qui reçoivent ces dépêches dans les aéroports de leur pays.

4. Les échanges se déroulent sur la base des dispositions du Règlement.

### Article 44 Echange de dépêches closes avec des unités militaires

1. Des dépêches closes peuvent être échangées par l'intermédiaire des services territoriaux maritimes ou aériens d'autres pays.

1.1. entre les bureaux de poste de l'un des Pays-membres et les commandants des unités militaires mises à la disposition de l'Organisation des Nations Unies.

## 万国郵便条約

七四

### 業務の一時停止

### 郵政庁の間における責任の決定

- 1.2 国際連合の用に供される軍隊の指揮官の間
  - 1.3 加盟国の郵便局と国外にある当該加盟国の艦隊、航空隊、軍艦又は軍用機の指揮官との間
  - 1.4 同一国の艦隊、航空隊、軍艦又は軍用機の指揮官の間
  - 2 1の閉袋に納められる通常郵便物は、閉袋があてられ若しくは閉袋を差し立てる軍隊の構成員又は閉袋があてられ若しくは閉袋を差し立てる軍艦若しくは軍用機の将校若しくは乗組員が收受するものに限られる。当該通常郵便物に適用する料金及び送達条件については、軍隊を提供した国又は軍艦若しくは軍用機の所属している国の郵政庁が自己の規則に従って定める。
  - 3 軍隊を提供した国又は軍艦若しくは軍用機の所属している国の郵政庁は、特別の合意がない限り、関係郵政庁に対し、閉袋の継越料、到着料及び航空運送料を支払う義務を負う。
- 第四十五条 業務の一時停止
- 1 郵政庁は、特別の事情により業務の全部又は一部の実施を一時的に停止しなければならなくなった場合には、直ちに、関係郵政庁に通報する。
- 第二章 責任についての取扱
- 第四十六条 郵政庁の間における責任の決定
- 1 郵便物を異議なく受け取り、かつ、調査に役立つすべての所定の資料を受領した郵政庁は、当該郵便物を受取人に配達し又は他の郵政庁に正規に送達したことを立証することができない場合には、反証が提示される時まで責任を負う。
  - 2 亡失、盗取又は損傷が運送中に生じ、その事実がいずれの国の領域又は業務において生じたかを確定することができない場合には、関係郵政庁は、平等に損害を分担する。
  - 3 郵政庁は、いかなる場合にも、自己の採用する保険金額の最高限度額を超えて他の郵政庁に対し責任を負うことはない。
  - 4 保険付郵便物の業務を行っていない郵政庁は、保険付郵便物の閉袋継越しについては、書留郵便物について定められている責任を負う。この4の規定は、自己が利用する船舶内又は航空機内にある保険付郵便物についての責任を認めない郵政庁に対しても適用する。

1.2 entre les commandants de ces unités militaires;

1.3 entre les bureaux de poste de l'un des Pays-membres et les commandants de divisions navales ou aériennes de navires de guerre ou avions militaires de ce même pays en station à l'étranger;

1.4 entre les commandants de divisions navales ou aériennes, de navires de guerre ou avions militaires du même pays.

2. Les envois de la poste aux lettres compris dans les dépêches visées sous 1 doivent être exclusivement à l'adresse ou en provenance des membres des unités militaires ou des états-majors et des équipages des navires ou avions de destination ou expéditeurs des dépêches. Les tarifs et les conditions d'envoi qui leur sont applicables sont déterminés, d'après sa réglementation, par l'Administration postale du pays qui a mis à disposition l'unité militaire ou auquel appartiennent les navires ou les avions.

3. Sauf entente spéciale, l'Administration du pays qui a mis à disposition l'unité militaire ou dont relèvent les navires de guerre ou avions militaires est redevable, envers les Administrations concernées, des frais de transit des dépêches, des frais terminaux et des frais de transport aérien.

Article 45  
Suspension temporaire de services

1. Lorsque des circonstances extraordinaires obligent une Administration postale à suspendre temporairement et d'une manière générale ou partielle l'exécution de services, elle doit informer immédiatement les Administrations intéressées.

### Chapitre 2

#### Traitement des cas de responsabilité

Article 46  
Détermination de la responsabilité entre les Administrations postales

1. Jusqu'à preuve du contraire, la responsabilité incombe à l'Administration postale qui, ayant reçu l'envoi sans faire d'observation et étant mise en possession de tous les moyens réglementaires d'investigation, ne peut établir ni la remise au destinataire ni, s'il y a lieu, la transmission régulière à une autre Administration.

2. Si la perte, la spoliation ou l'avarie s'est produite en cours de transport sans qu'il soit possible d'établir sur le territoire ou dans le service de quel pays le fait s'est accompli, les Administrations en cause supportent le dommage à parts égales.

3. La responsabilité d'une Administration à l'égard des autres Administrations n'est en aucun cas engagée au-delà du maximum de déclaration de valeur qu'elle a adopté.

4. Les Administrations postales qui n'assurent pas le service des envois avec valeur déclarée assument, pour de tels envois transportés en dépêches closes, la responsabilité prévue pour les envois recommandés. Cette disposition s'applique également lorsque les Administrations postales n'acceptent pas la responsabilité des valeurs pour les transports effectués à bord des navires ou des avions qu'elles utilisent.

継越料

- 5 亡失、盗取又は損傷が、保険付郵便物の業務を行わない仲介郵政庁の属する国の領域において又は当該仲介郵政庁の業務において生じた場合には、差出郵政庁は、当該仲介郵政庁が負担しない損害を負担する。この5の規定は、損害の金額が、仲介郵政庁が採用する保険金額の最高限度額よりも高い場合にも適用する。
  - 6 徴収が免除されなかった関税その他の課金は、亡失、盗取又は損傷について責任を負う郵政庁が負担する。
  - 7 賠償金を支払った郵政庁は、受取人、差出人又は第三者に対する求償権につき、当該賠償金の額を限度として、当該賠償金を受け取った者に代位する。
- 第三章 継越料及び到着料
- 第四十七条 継越料
- 1 第五十条の規定が適用される場合を除くほか、二の郵政庁の間又は同一国の二の郵便局の間で他の郵政庁の業務（第三国業務）の仲介によって交換される閉袋については、継越料を支払う。継越料は、陸路継越し及び海路継越しの業務の実施に対する報酬とする。
  - 2 開袋継越郵便物についても継越料を課することができる。その適用のための方法については、この条約の施行規則に定める。

継越料率

1 継越料は、次の表に定める料率を基礎として計算する。

運 送 距 離	総重量「キログラム」 との継越料「単位」 (R)
1.1 キロメートルで表示された陸路	
一〇〇キロメートルまで	〇・一四
一〇〇キロメートルを超え二〇〇キロメートルまで	〇・一七
二〇〇キロメートルを超え三〇〇キロメートルまで	〇・二〇
三〇〇キロメートルを超え四〇〇キロメートルまで	〇・二二
四〇〇キロメートルを超え五〇〇キロメートルまで	〇・二四
五〇〇キロメートルを超え六〇〇キロメートルまで	〇・二六

万国郵便条約

5. Si la perte, la spoliation ou l'avare s'est produite sur le territoire ou dans le service d'une Administration intermédiaire qui n'assure pas le service des envois avec valeur déclarée, l'Administration d'origine supporte le dommage non couvert par l'Administration intermédiaire. La même règle est applicable si le montant du dommage est supérieur au maximum de valeur déclarée adoptée par l'Administration intermédiaire.

6. Les droits de douane et autres dont l'annulation n'a pu être obtenue tombent à la charge des Administrations responsables de la perte, de la spoliation ou de l'avare.

7. L'Administration qui a effectué le paiement de l'indemnité est subrogée, jusqu'à concurrence du montant de cette indemnité, dans les droits de la personne qui l'a reçue pour tout recours éventuel soit contre le destinataire, soit contre l'expéditeur ou contre des tiers.

Chapitre 3

Fraix de transit et fraix terminaux

Article 47  
 Fraix de transit

1. Sous réserve de l'article 50, les dépêches closes échangées entre deux Administrations ou entre deux bureaux du même pays au moyen des services d'une ou de plusieurs autres Administrations (services tiers) sont soumises au paiement des fraix de transit. Ceux-ci consistent une retribution pour les prestations concernant le transit territorial et le transit maritime.

2. Les envois à découvert peuvent également être soumis à des fraix de transit. Les modalités d'application ressortent du Règlement.

Article 48  
 Barèmes des fraix de transit

1. Les fraix de transit sont calculés d'après les barèmes indiqués dans le tableau ci-après:

Parcours	Fraix par kg brut
1	2
1.1 Parcours territoriaux exprimés en kilomètres	DTS
Jusqu'à 100 km	0,14
Au-delà de 100	0,17
Jusqu'à 200	0,20
300	0,22
400	0,24
500	0,26
600	0,26

六〇〇キロメートルを超え七〇〇キロメートルまで	〇・二七
七〇〇キロメートルを超え八〇〇キロメートルまで	〇・二九
八〇〇キロメートルを超え九〇〇キロメートルまで	〇・三一
九〇〇キロメートルを超え一、〇〇〇キロメートルまで	〇・三三
一、〇〇〇キロメートルを超え一、一〇〇キロメートルまで	〇・三四
一、一〇〇キロメートルを超え一、二〇〇キロメートルまで	〇・三五
一、二〇〇キロメートルを超え一、三〇〇キロメートルまで	〇・三六
一、三〇〇キロメートルを超え一、四〇〇キロメートルまで	〇・三九
一、四〇〇キロメートルを超え一、五〇〇キロメートルまで	〇・四〇
一、五〇〇キロメートルを超え一、六〇〇キロメートルまで	〇・四二
一、六〇〇キロメートルを超え一、七〇〇キロメートルまで	〇・四三
一、七〇〇キロメートルを超え一、八〇〇キロメートルまで	〇・四四
一、八〇〇キロメートルを超え一、九〇〇キロメートルまで	〇・四六
一、九〇〇キロメートルを超え二、〇〇〇キロメートルまで	〇・四七
二、〇〇〇キロメートルを超え二、一〇〇キロメートルまで	〇・四八
二、一〇〇キロメートルを超え二、二〇〇キロメートルまで	〇・四九
二、二〇〇キロメートルを超え二、三〇〇キロメートルまで	〇・五〇
二、三〇〇キロメートルを超え二、四〇〇キロメートルまで	〇・五二
二、四〇〇キロメートルを超え二、五〇〇キロメートルまで	〇・五三
二、五〇〇キロメートルを超え二、六〇〇キロメートルまで	〇・五五
二、六〇〇キロメートルを超え二、七〇〇キロメートルまで	〇・五七
二、七〇〇キロメートルを超え二、八〇〇キロメートルまで	〇・五八
二、八〇〇キロメートルを超え二、九〇〇キロメートルまで	〇・五九
二、九〇〇キロメートルを超え三、〇〇〇キロメートルまで	〇・六一
三、〇〇〇キロメートルを超え三、一〇〇キロメートルまで	〇・六二
三、一〇〇キロメートルを超え三、二〇〇キロメートルまで	〇・六三
三、二〇〇キロメートルを超え三、三〇〇キロメートルまで	〇・六五
三、三〇〇キロメートルを超え三、四〇〇キロメートルまで	〇・六六
三、四〇〇キロメートルを超え三、五〇〇キロメートルまで	〇・六八
三、五〇〇キロメートルを超え三、六〇〇キロメートルまで	〇・六九
三、六〇〇キロメートルを超え三、七〇〇キロメートルまで	〇・七〇
三、七〇〇キロメートルを超え三、八〇〇キロメートルまで	〇・七二
三、八〇〇キロメートルを超え三、九〇〇キロメートルまで	〇・七三
三、九〇〇キロメートルを超え四、〇〇〇キロメートルまで	〇・七五
四、〇〇〇キロメートルを超え四、一〇〇キロメートルまで	〇・七六
四、一〇〇キロメートルを超え四、二〇〇キロメートルまで	〇・七八
四、二〇〇キロメートルを超え四、三〇〇キロメートルまで	〇・七九
四、三〇〇キロメートルを超え四、四〇〇キロメートルまで	〇・八〇
四、四〇〇キロメートルを超え四、五〇〇キロメートルまで	〇・八二
四、五〇〇キロメートルを超え四、六〇〇キロメートルまで	〇・八三
四、六〇〇キロメートルを超え四、七〇〇キロメートルまで	〇・八五
四、七〇〇キロメートルを超え四、八〇〇キロメートルまで	〇・八六
四、八〇〇キロメートルを超え四、九〇〇キロメートルまで	〇・八七
四、九〇〇キロメートルを超え五、〇〇〇キロメートルまで	〇・八九
五、〇〇〇キロメートルを超え五、一〇〇キロメートルまで	〇・九〇
五、一〇〇キロメートルを超え五、二〇〇キロメートルまで	〇・九二
五、二〇〇キロメートルを超え五、三〇〇キロメートルまで	〇・九三
五、三〇〇キロメートルを超え五、四〇〇キロメートルまで	〇・九五
五、四〇〇キロメートルを超え五、五〇〇キロメートルまで	〇・九六
五、五〇〇キロメートルを超え五、六〇〇キロメートルまで	〇・九七
五、六〇〇キロメートルを超え五、七〇〇キロメートルまで	〇・九九
五、七〇〇キロメートルを超え五、八〇〇キロメートルまで	〇・一〇
五、八〇〇キロメートルを超え五、九〇〇キロメートルまで	〇・一一
五、九〇〇キロメートルを超え六、〇〇〇キロメートルまで	〇・一二
六、〇〇〇キロメートルを超え六、一〇〇キロメートルまで	〇・一三
六、一〇〇キロメートルを超え六、二〇〇キロメートルまで	〇・一四
六、二〇〇キロメートルを超え六、三〇〇キロメートルまで	〇・一五
六、三〇〇キロメートルを超え六、四〇〇キロメートルまで	〇・一六
六、四〇〇キロメートルを超え六、五〇〇キロメートルまで	〇・一七
六、五〇〇キロメートルを超え六、六〇〇キロメートルまで	〇・一八
六、六〇〇キロメートルを超え六、七〇〇キロメートルまで	〇・一九
六、七〇〇キロメートルを超え六、八〇〇キロメートルまで	〇・二〇
六、八〇〇キロメートルを超え六、九〇〇キロメートルまで	〇・二二
六、九〇〇キロメートルを超え七、〇〇〇キロメートルまで	〇・二三
七、〇〇〇キロメートルを超え七、一〇〇キロメートルまで	〇・二四
七、一〇〇キロメートルを超え七、二〇〇キロメートルまで	〇・二五
七、二〇〇キロメートルを超え七、三〇〇キロメートルまで	〇・二六
七、三〇〇キロメートルを超え七、四〇〇キロメートルまで	〇・二七
七、四〇〇キロメートルを超え七、五〇〇キロメートルまで	〇・二八
七、五〇〇キロメートルを超え七、六〇〇キロメートルまで	〇・二九
七、六〇〇キロメートルを超え七、七〇〇キロメートルまで	〇・三〇
七、七〇〇キロメートルを超え七、八〇〇キロメートルまで	〇・三二
七、八〇〇キロメートルを超え七、九〇〇キロメートルまで	〇・三三
七、九〇〇キロメートルを超え八、〇〇〇キロメートルまで	〇・三四
八、〇〇〇キロメートルを超え八、一〇〇キロメートルまで	〇・三五
八、一〇〇キロメートルを超え八、二〇〇キロメートルまで	〇・三六
八、二〇〇キロメートルを超え八、三〇〇キロメートルまで	〇・三七
八、三〇〇キロメートルを超え八、四〇〇キロメートルまで	〇・三九
八、四〇〇キロメートルを超え八、五〇〇キロメートルまで	〇・四〇
八、五〇〇キロメートルを超え八、六〇〇キロメートルまで	〇・四二
八、六〇〇キロメートルを超え八、七〇〇キロメートルまで	〇・四三
八、七〇〇キロメートルを超え八、八〇〇キロメートルまで	〇・四四
八、八〇〇キロメートルを超え八、九〇〇キロメートルまで	〇・四六
八、九〇〇キロメートルを超え九、〇〇〇キロメートルまで	〇・四七

1.2 海里で表示された海路

一〇〇海里まで	キロメートルで表示された海路(1)海里を1・八五キロメートルとする換算による)	〇・一七
一〇〇海里を超え二〇〇海里まで	一八五キロメートルを超え三七〇キロメートルまで	〇・一九
二〇〇海里を超え三〇〇海里まで	三七〇キロメートルを超え五五六キロメートルまで	〇・二二
三〇〇海里を超え四〇〇海里まで	五五六キロメートルを超え七四一キロメートルまで	〇・二三
四〇〇海里を超え五〇〇海里まで	七四一キロメートルを超え九二六キロメートルまで	〇・二三
五〇〇海里を超え六〇〇海里まで	九二六キロメートルを超え一一一一キロメートルまで	〇・二四
六〇〇海里を超え七〇〇海里まで	一一一一キロメートルを超え一二九六キロメートルまで	〇・二四
七〇〇海里を超え八〇〇海里まで	一二九六キロメートルを超え一四八二キロメートルまで	〇・二五
八〇〇海里を超え九〇〇海里まで	一四八二キロメートルを超え一六六七キロメートルまで	〇・二五
九〇〇海里を超え一、〇〇〇海里まで	一六六七キロメートルを超え一八五二キロメートルまで	〇・二六

Parcours	Frais par kg brut
1	2

600	700	0.27
700	800	0.29
800	900	0.31
900	1 000	0.32
1 000	1 100	0.34
1 100	1 200	0.35
1 200	1 300	0.37
1 300	1 500	0.39
1 500	2 000	0.43
2 000	2 500	0.48
2 500	2 750	0.53
2 750	3 000	0.58
3 000	4 000	0.66
4 000	5 000	0.72
5 000	6 000	0.81
6 000	7 000	0.89
7 000	8 000	0.97
8 000	9 000	1.05
9 000	10 000	1.12
10 000	11 000	1.19
11 000	12 000	1.26
12 000	13 000	1.32
13 000	14 000	1.39
14 000		1.45

1.2 Parcours maritimes exprimés en milles

Jusqu'à 100 milles marins	Jusqu'à 185 km	Jusqu'à 370	0.17
Au-delà de 100	Jusqu'à 300	556	0.19
200	300	741	0.21
300	400	926	0.22
400	500	1 111	0.23
500	600	1 296	0.24
600	700	1 482	0.25
700	800	1 667	0.25
800	900	1 852	0.26
900	1 000		

exprimés en kilomètres après conversion sur la base de 1 mille marin = 1,852 km